



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :	VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;
N° 9678 - STM	
<u>RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE</u>	VU le Code de la Voirie Routière ;
Stationnement	VU le Code de la Route ;
Réglementation à l'occasion de travaux	VU la demande de L'AGENCE ROUSSELOT MANUTENTION, siégeant 110 Rue René Descartes à LUDRES (54710), qui doit intervenir à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne de Remiremont, au droit du bâtiment sis 62 Rue Charles de Gaulle – Place de la Libération ;
62 Rue Charles de Gaulle Place de la Libération	
	CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - **Le mardi 26 octobre 2021 de 9h00 à 17h00 :**

- Le stationnement sera interdit, sur les 2 premiers emplacements matérialisés "10 minutes" **Place de la Libération**, au droit du bâtiment n°62 Rue Charles de Gaulle, à l'exception du véhicule de chantier.
- L'autorisation de stationner ce véhicule, sera délivrée par la Police Municipale, sur présentation de la carte grise du véhicule concerné.
- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être enlevés par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 2. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux susmentionnés sous le contrôle des services de Police.

.../...

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT

Le mercredi 20 octobre 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- Société MARCOT (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- Banque Populaire 1 ex
- Entreprise
- + Affichage chantier (mail) 1 ex